

Paris,
le vendredi 25 avril 2014

Émetteur : Maurice Lourel

TEL : 01 45 38 81 19 - FAX : 01 45 38 81 74

Objet : Diffusion des résultats de l'étude prospective portant sur les managers de proximité dans les organismes du Régime général de Sécurité Sociale

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Dans le cadre de sa mission d'Observation Prospective des Métiers et des Qualifications (OPMQ), la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNEFP) a réalisé une étude portant sur « les managers de proximité dans les organismes du Régime général de Sécurité Sociale ».

Dans un contexte de transformation continue des organisations et d'exigences accrues vis-à-vis des organismes de Sécurité sociale l'objet de la mission, lancée au début de l'année 2013 a consisté en la réalisation d'une étude éclairant les évolutions du métier de manager de proximité. De façon pratique, cette étude, confiée au cabinet CMI a permis d'appréhender de manière approfondie ce métier dans les quatre branches de législation du Régime général de Sécurité sociale, d'identifier les mutations en cours ou à venir et de formuler des recommandations d'accompagnement de ces évolutions.

Le pilotage des travaux a été confié à une sous-commission de la CPNEFP, composée de représentants de l'Ucanss, des caisses nationales et des organisations syndicales.

Une vingtaine d'organismes a été mobilisée représentant l'ensemble des branches de législation et au sein desquels les équipes de direction et près d'une centaine de managers et de managers de managers ont été associés.

Les équipes de direction et près d'une centaine de managers et de managers de managers, issus d'une vingtaine d'organismes représentant l'ensemble des branches de législation, ont été associés à ces travaux.

Cette étude a été validée lors de la CPNEFP du 14 février 2014.

Les conclusions de cette étude nourriront les travaux de la CPNEFP et ceux des Caisses nationales et de l'Ucanss en cohérence avec les orientations définies dans les conventions d'objectifs et de gestion (COG).


L'étude paritaire relative aux managers de proximité constitue également un outil au service des organismes locaux pour la définition et la mise en œuvre d'actions d'accompagnement à l'attention de ce public.

Nous vous invitons à cet égard à en prendre connaissance sur le site de l'Ucanss (Espace Ressources Humaines, rubrique Instances Paritaires - lien direct en PJ).

EspaceRessourcesHumaines/InstancesParitaires/CPNEFP/mission d'observation

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Gaudérique Barrière

Le Vice-Président



Bernard Delannoy